

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government
Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Pièces de rechange pour le Léo II	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-151117/A	Date 2014-05-30
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-151117	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BL-297-24507	
File No. - N° de dossier 297bl.W8486-151117	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-16	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input checked="" type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Niles, Rita	Buyer Id - Id de l'acheteur 297bl
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0216 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0648
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 236 EAST END 195 AVE&82ND ST EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules blindés
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage Phase III 6C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée Ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	NSN - NNO: 5331-00-584-0263 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 33269 Part No. - N° de la partie: 101-02300	W248A	W2481	300	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
2	NSN - NNO: 2510-12-143-0863 COUVRIR TRAPPE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 25704-191223.00.0	W248A	W2481	5	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
3	NSN - NNO: 5310-12-143-6022 RONDELLE, PLATE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 2556-0600.02	W248A	W2481	300	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
4	NSN - NNO: 2510-12-143-6028 BAGUE/ANNEAU EQUIP NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 25704-191230.05.0	W248A	W2481	300	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
5	NSN - NNO: 5310-12-144-2164 ECROU, HEXAGONAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9913 Part No. - N° de la partie: 937733	W248A	W2481	500	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
6	NSN - NNO: 5315-12-144-5075 CLAVETTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C3293 Part No. - N° de la partie: 806885004	W248A	W2481	500	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
7	NSN - NNO: 6250-12-152-1453 DOUILLE DE LAMPE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9134 Part No. - N° de la partie: N0176011	W248A	W2481	500	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
8	NSN - NNO: 5340-12-146-1815 COLLIER, DE FIXATION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D0510 Part No. - N° de la partie: DIN3016-A1-6X9-W1-2	W248A	W2481	26	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
9	NSN - NNO: 5315-12-146-9197 AXE, LISSE, A TETE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 25704-191300.03.0	W248A	W2481	25	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
10	NSN - NNO: 2510-12-148-2967 LE CAOUTCHOUC, SPECIAL SECTION EN F NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 25704-191000.02.0	W248A	W2481	20	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
11	NSN - NNO: 5340-12-177-0920 COLLIER, DE FIXATION NSCM/CAGE - COF/CAGE: C4026 Part No. - N° de la partie: TS5	W248A	W2481	500	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
12	NSN - NNO: 5310-12-177-5665 RONDELLE, ELASTIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1983 Part No. - N° de la partie: DIN6796-4-FST-A3P	W248A	W2481	500	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
13	NSN - NNO: 3120-12-178-4302 COUSSINET A ROTULE ... NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9893 Part No. - N° de la partie: E3-6000140	W248A	W2481	15	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
14	NSN - NNO: 1015-12-178-9540 SOUFFLET NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 2500075-320500.00.0	W248A	W2481	3	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
15	NSN - NNO: 5360-12-179-6654 RESSORT,HELICOIDAL,TORSION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 2500075-322300.07.0	W248A	W2481	100	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
16	NSN - NNO: 5320-12-180-5949 RIVET AVEUGLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D7523 Part No. - N° de la partie: 304373	W248A	W2481	100	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
17	NSN - NNO: 5360-12-188-8751 RESSORT,HELICOIDAL,TRACTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-192300.007.0	W248A	W2481	50	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
18	NSN - NNO: 5360-12-188-8752 RESSORT,HELICOIDAL,TRACTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-192380.003.0	W248A	W2481	50	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
19	NSN - NNO: 5365-12-188-9197 ANNEAU,ENTRETOISE ... NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-190000.044.0	W248A	W2481	2	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
20	NSN - NNO: 5305-12-189-0266 VIS,SERRAGE MANUEL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-199400.011.0	W248A	W2481	30	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
21	NSN - NNO: 2640-12-189-2214 OBUS DE VALVE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2034 Part No. - N° de la partie: 31.5700	W248A	W2481	130	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
22	NSN - NNO: 5306-12-189-7154 VIS, CORPS CREUX NSCM/CAGE - COF/CAGE: C5393 Part No. - N° de la partie: 536077-0123.000	W248A	W2481	40	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
23	NSN - NNO: 5331-12-190-5577 JOINT TORIQUE ... NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: P1590-1200-01-0	W248A	W2481	258	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
24	NSN - NNO: 5310-12-190-6794 RONDELLE, PLATE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9893 Part No. - N° de la partie: E4-2002740	W248A	W2481	100	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
25	NSN - NNO: 5310-12-190-6813 ECROU, HEXAGONAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9893 Part No. - N° de la partie: E4-2018372	W248A	W2481	22	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
26	NSN - NNO: 9390-12-190-7924 SOUFFLET, PROTECTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1572 Part No. - N° de la partie: E3-2005000	W248A	W2481	8	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
27	NSN - NNO: 5305-12-190-8864 VIS D'ARRET NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9893 Part No. - N° de la partie: E4-2013800	W248A	W2481	50	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
28	NSN - NNO: 2510-12-190-9130 REVETEMENT, METALLIQUE, ANTIDERARANT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-191032.000.0	W248A	W2481	2	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
29	NSN - NNO: 1015-12-191-2204 PLAQUE/PLATEAU ... NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 2500075-324100.04.0	W248A	W2481	25	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
30	NSN - NNO: 1015-12-191-3105 ACCESSOIRES CROCHET NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-199400.010.0	W248A	W2481	30	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
31	NSN - NNO: 1015-12-192-1603 GLISSE RAIL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-192300.014.0	W248A	W2481	10	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
32	NSN - NNO: 1015-12-192-1604 GLISSE RAIL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-192300.013.0	W248A	W2481	10	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
33	NSN - NNO: 5360-12-300-6377 RESSORT,HELICOIDAL, COMPRESSION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500135-192332.004.0	W248A	W2481	10	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
34	NSN - NNO: 4820-12-301-2236 ROBINET,D'ANGLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8095 Part No. - N° de la partie: 9XL 003 499-01	W248A	W2481	75	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
35	NSN - NNO: 5310-12-305-6810 RONDELLE, PLATE ... NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8124 Part No. - N° de la partie: 5077 322 014	W248A	W2481	100	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
36	NSN - NNO: 5331-12-310-1535 JOINT TORIQUE ... NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0232 Part No. - N° de la partie: 1097603	W248A	W2481	500	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
37	NSN - NNO: 5330-12-316-4901 JOINT, NON METALLIQUE, SECTION SPECI NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0008 Part No. - N° de la partie: 200.625	W248A	W2481	148	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
38	NSN - NNO: 3040-12-325-6850 SEGMENT, PISTON PART: FBA90-86-15PTFE552/40 NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2480 Part No. - N° de la partie: ...	W248A	W2481	20	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
39	NSN - NNO: 5310-12-333-6237 ECROU/ANNEAU AUTOBLOQUANT ... NSCM/CAGE - COF/CAGE: D0680 Part No. - N° de la partie: 991W04-1BP	W248A	W2481	50	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
40	NSN - NNO: 1015-12-341-9934 AMORTISSEUR, LIEN ELASTIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 2500255-322500.00.0	W248A	W2481	1	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
41	NSN - NNO: 9505-12-346-1831 FIL, METALLIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: DIN177-2-D5-2-G-TSZN	W248A	W2481	10	KG	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
42	AUCUNE DONNEE	W248A	W2481	1	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
43	NSN - NNO: 1015-12-352-2448 COUVRE-BOUCHE, CANON NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500273-970800.000.0	W248A	W2481	15	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
44	AUCUNE DONNEE	W248A	W2481	1	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
45	NSN - NNO: 2510-12-383-5930 PLAQUE, ENSEMBLE, VEHICULE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 10194-200040.000.0	W248A	W2481	3	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
46	NSN - NNO: 2510-12-383-5941 PLAQUE, ENSEMBLE, VEHICLUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 10194-200030.000.0	W248A	W2481	3	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
47	NSN - NNO: 5315-12-386-8521 BROUCHE, A EXTRACTION RAPIDE ... NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9477 Part No. - N° de la partie: VG95147A25-1.4021	W248A	W2481	14	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
48	NSN - NNO: 5365-12-388-0231 ANNEAU DE JONCTION, CIRCULAIRE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D0871 Part No. - N° de la partie: SL16	W248A	W2481	50	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
49	NSN - NNO: 5340-12-391-3496 MANIVELLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D0851 Part No. - N° de la partie: 230555	W248A	W2481	120	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
50	NSN - NNO: 3040-12-191-1153 TRANSMISSION FLEXIBLE, EQUIPEE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1572 Part No. - N° de la partie: E2-6000010	W248A	W2481	10	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
51	AUCUNE DONNEE	W248A	W2481	1	Chaque	XXXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
52	NSN - NNO: 6230-12-330-2700 LAMPE BALADEUSE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1965 Part No. - N° de la partie: 6946905043	W248A	W2481	25	Chaque	XXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	
53	NSN - NNO: 5305-12-352-0630 VIS, TETE HEXAGONALE P/N: ISO4017-M8X25-SK-8.8-A2P NSCM/CAGE - COF/CAGE: I9008	W248A	W2481	20	Chaque	XXXXXXXXXXXXX	\$		Ci-inclus	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Accords commerciaux

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Note à l'intention des soumissionnaires
3. Présentation des soumissions
4. Demandes de renseignements - en période de soumission
5. Lois applicables
6. Base de paiement
7. Livraison
8. Description et traçabilité
9. Assurance de la traçabilité du code otan des fabricants (COF)
10. Fournisseurs étrangers (TPS/TVH/TVQ)

PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 4 – ATTESTATIONS

1. Attestations
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

SECTION A - ADMINISTRATION

- A1. Exigences relatives à la sécurité
- A2. Responsables
- A3. Clauses et conditions uniformisées
- A4. Attestations
- A5. Lois applicables
- A6. Contrat de défense
- A7. Ordre de priorité des documents

SECTION B - BESOINS

- B1. Besoin
- B2. Matériel
- B3. Durée du contrat
- B4. Clauses du guide des CUA
- B5. Documents de sortie - distribution
- B6. Durée de conservation

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-151117/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

297b1W8486-151117

Buyer ID - Id de l'acheteur

297b1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-151117

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- B7. Marquage détaillé de l'emballage - semblables
 - B8. Préparation pour la livraison
 - B9. Expédition au canada -MDN - livraison au point d'origine ou
 - B9. Expédition à l'étranger - MDN - livraison au point d'origine

SECTION C - FINANCE

- C1. Paiement
- C2. Instructions relatives à la facturation

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

3. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et Accords de libre-échange bilatéraux.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

- 1.1** Le document 2003 (2014/03/01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.2 Clauses du guide des CUA

A9130T	2011/05/16	Programme des marchandises contrôlées (Articles 2, 14 et 40)
B1000T	2007/11/30	Condition du matériel
B3000T	2006/06/16	Produits équivalents
C3011T	2013/11/06	Fluctuation du taux de change

2. Note à l'intention des soumissionnaires

- a) Cette demande de proposition (DDP) est rédigée de façon à être similaire à tout contrat qui pourrait en résulter. Ainsi, les mots "contrat" ou "entrepreneur" devraient se lire similairement à "contrat subséquent" ou "entrepreneur potentiel" respectivement.
- b) Aucun changement aux propositions ne sera accepté après la date de clôture de la demande de proposition.
- c) Les frais engagés pour la préparation et la présentation de votre offre en réponse à la présente demande ne seront pas remboursés par le Canada.

3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

6. Base de paiement

6.1 Entrepreneur établi au Canada

L'entrepreneur devra soumettre des prix unitaires fermes en dollars canadiens (CAD) ou Euro (€). Les droits de douanes et les taxes d'accise canadiens compris et toutes les autres taxes applicables exclues, FCA, Franco Transporteur (établissement de l'entrepreneur *) conformément aux Incoterms 2000.

Lieu / point de livraison: _____

* **Il est demandé aux soumissionnaires de spécifier, ci-dessus, l'emplacement où aura lieu la livraison FCA usine.**

6.2 Entrepreneur établi à l'étranger

L'entrepreneur devra soumettre des prix unitaires fermes en dollars canadiens (CAD) ou Euro (€). Les droits de douanes, les taxes d'accise canadiens et toutes les autres taxes applicables exclues, FCA, Franco Transporteur (établissement de l'entrepreneur **) conformément aux Incoterms 2000.

Lieu / point de livraison: _____

** **Il est demandé aux soumissionnaires de spécifier, ci-dessus, l'emplacement où aura lieu la livraison FCA usine.**

6.3 Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

7. Livraison

La livraison est souhaitée aussitôt que possible. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer la date de livraison offerte aux pages "Détails de l'article", sous la colonne "livraison offerte".

8. Description et traçabilité

- a) La description des articles d'approvisionnement peut être faite sous forme abrégée. La description complète est du domaine public. Le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) peut comprendre un ou des numéros de pièce en plus de celui qui est indiqué dans la description d'un article. Il incombe au soumissionnaire de se reporter au NNO puis de déterminer tout autre numéro de pièce qui peut répondre aux exigences du NNO. Les numéros de pièces avec un code CCR/CVR 5-9, 6-9 OU D-9 ne sont pas des numéros de pièces acceptables.
- b) **Traçabilité** - Les articles offerts ne doivent pas être identifiés comme étant produits par un Code de l'OTAN des Fabricants (COF) à moins qu'ils soient produits par ce fabricant ou par son fabricant/fournisseur attitré. **C'est la responsabilité du soumissionnaire** de s'assurer que lui-même et/ou son fournisseur soient légalement autorisés à fabriquer les pièces qui nous sont offertes.

9. Assurance de la traçabilité du code OTAN des fabricants (COF)

Dans le cadre de la présente demande de soumissions, les COF précisés (il peut y en avoir un ou plusieurs) désignent les seuls fournisseurs approuvés pour les numéros de pièce correspondants.

Lorsque le soumissionnaire propose de fournir les pièces correspondant aux numéros précisés, il ne devra offrir que le matériel correspondant aux COF précisés pourvu que les numéros des pièces figurent dans des documents prouvant qu'elles proviennent directement de fournisseurs approuvés par l'OTAN.

Advenant que le soumissionnaire propose de fournir les pièces correspondant aux numéros précisés et qu'il ne peut pas prouver qu'elles proviennent directement du fournisseur approuvé ou que les numéros de pièces fournies n'ont pas été autorisées, par écrit, par le fournisseur approuvé, le soumissionnaire devra désigner l'autre fabricant des pièces correspondant aux numéros, sans mentionner le COF.

Les articles fournis dans le cadre du présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer qu'un article provient directement du fabricant désigné par le code OTAN spécifié pour cet article ou qu'un article a été fourni avec l'autorisation écrite de ce fabricant, le Canada pourra prendre les mesures suivantes :

-
- a) soit résilier le contrat pour défaut d'exécution en ce qui a trait à cet article, retourner l'article à l'entrepreneur aux risques et aux frais de ce dernier et exiger de l'entrepreneur le remboursement immédiat des coûts de réapprovisionnement et des autres coûts engagés par le Canada, y compris les coûts supplémentaires liés à la production accélérée des articles de remplacement;
- b) soit conserver l'article et exiger de l'entrepreneur le paiement immédiat d'un montant correspondant à la différence entre les coûts engagés par l'entrepreneur pour la production de l'article, tels que calculés par le Canada, et les coûts qui, de l'avis du Canada, auraient été engagés par l'entrepreneur s'il avait obtenu et fourni un article en tout point identique à celui commandé par le Canada aux termes du présent contrat.

10. Fournisseurs étrangers (TPS/TVH/TVQ)

Tous les contrats octroyés à des fournisseurs étrangers qui prévoient la livraison à l'extérieur du Canada, n'inclueront pas la TPS/TVH et la TVQ.

PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions seront évaluées conformément à la méthode de sélection précisée ci-après.

2. Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires suivantes de la présente invitation :

1. Exigence technique (NNO, numéro de pièce ou substitut/équivalent)
2. Toutes les autres clauses, modalités et conditions stipulées dans la présente DDP

Les soumissions ne répondant pas à toutes les exigences obligatoires seront éliminées. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

Pour fin d'évaluation, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollar canadien au taux d'échange de la Banque du Canada applicable à la fermeture de la demande de proposition.

PARTIE 4 – ATTESTATIONS

1. Attestations

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 5 – CLAUSES DU CONTRAT

SECTION A - ADMINISTRATION

A1. Exigences relatives à la sécurité

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

A2. Responsables

2.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Rita Niles
 Agente Approvisionnement
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements
 Secteur des projets de défense & des Grands Projets
 Place du Portage, Phase III, 6C1
 11, rue Laurier
 Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-0216
 Télécopieur : (819) 956-0648
 Courriel : rita.niles@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

2.3 Représentants de l'entrepreneur

Pour les renseignements généraux :

Nom : _____
 Téléphone : _____
 Télécopieur : _____
 Courriel : _____

Pour le suivi de la livraison :

Nom : _____
 Téléphone : _____
 Télécopieur : _____
 Courriel : _____

A3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014/03/01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

A4. Attestations

4.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

A5. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

A6. Contrat de défense

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

A7. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles du contrat;
- (b) 2010A (2014/03/01), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- (c) La soumission de l'entrepreneur datée du _____.

SECTION B - BESOINS

B1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

B2. Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et/ou du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

B3. Durée du contrat**3.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____.

(L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractuelle s'il ne peut pas livrer les articles à temps)

B4. Clauses du guide des CCUA

A9131C	2011/05/16	Programme des marchandises contrôlées (Articles 2, 14 et 40)
B4060C	2011/05/16	Marchandises contrôlées (Articles 2, 14 et 40)
D5545C	2010/08/16	ISO 9001:2008 - Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) - (Articles 1-39, 41, 43, 45-50, 52 et 53)
D5540C	2010/08/16	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) - (Article 40)
D5510C	2012/07/16	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada (Article 40)
D5515C	2010/01/11	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis (Article 40)
D5606C	2012/07/16	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada (Article 40)
D5605C	2010/01/11	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis (Article 40)
D5604C	2008/12/12	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger (Articles 40)
D3010C	2012/07/16	Marchandises/produits dangereux
D6010C	2007/11/30	Palettisation
D2025C	2013/11/06	Matériaux d'emballage en bois
B7500C	2006/06/16	Marchandises excédentaires

B5. Documents de sortie - distribution (Article 40)

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- à
- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
 - b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable l'eau;
 - c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
 - d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : à déterminer
 - e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
 - f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
 - g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au DAQ/Administration des contrats

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel :ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Remarque : Pour les contrats relatifs à la livraison de carburant aux aéronefs, les copies b, c et d ne sont pas requises.

B6. Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 1 et 23 75 p. 100 de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000h à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

B7. Marquage détaillé de l'emballage - semblables

L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles 1 et 23:

- a) la date de fabrication;
- b) la date d'expiration de la durée utile et
- c) le numéro de lot.

Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

B8. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles suivant pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant :

- a. L'entrepreneur doit emballer les articles 2, 13, 14, 26, 28, 29, 33, 40, 43, 45, 46, 48-50 et 52 à raison de 1 unité par paquet.
- b. L'entrepreneur doit emballer article 41 à raison de 1 KG unité par paquet.
- c. L'entrepreneur doit emballer les articles 15, 20, 21, 30, 31, 32, 38, 39 et 53 à raison de 10 unité par paquet.
- d. L'entrepreneur doit emballer les articles 25 et 47 à raison de 5 unité par paquet.
- e. L'entrepreneur doit emballer les articles 9 et 34 à raison de 25 unité par paquet.
- f. L'entrepreneur doit emballer les articles 17, 18 et 27 à raison de 50 unité par paquet.
- g. L'entrepreneur doit emballer les articles 1, 3-8, 10-12, 16, 19, 22-24, 35 et 36 à raison de 100 unité par paquet.

L'entrepreneur doit préparer la livraison de l'article 37 à raison de 1 unité par paquet avec des raidisseurs, conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-026/SF-001, Garnitures prédécoupées ou des joints d'étanchéité (caoutchouc naturel ou synthétique, liège, amiante ou cuir), Para 3.4.2.

B9. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination de la logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

suivant

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI)
 Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)
 Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
 Courriel: ILHQOttawa@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- (a) le numéro du contrat;
 - (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - (c) la description de chaque article;
 - (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - (f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

B9. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est

responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

- (a) Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

OU

- (b) Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)

Téléphone : 011-44-1895-613023,

011-44-1895-613024, ou

Télécopieur : 011-44-1895-613047

Courriel : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire «Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca.

La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exportés du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers " Her Majesty's Customs & Excise (HMCE) New Export Systems (NES) ". L'entrepreneur doit respecter les exigences de " HMCE " en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section " Export Declaration " dans les " NES ", indiquant clairement le numéro " Declaration Unique Consignment Reference Number ", doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. " HMCE " autorisera l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur.

OU

- (c) Logistique intégrée de l'Europe (LIE)
Téléphone : +49-(0)-2203-908-5304 ou 2748
Courriel : ILEA@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);

-
- c) la description de chaque article;
 - d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f) une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire C11, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
 - g) les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
 - h) le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
 - i) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport et des documents douaniers.
 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

SECTION C - FINANCE

C1. Paiement

1.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans les détails de l'article. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

1.2 Clauses du guide des CCUA

C6000C	2011/05/16	Limite de prix
H1001C	2008/05/12	Paiements multiples
C2801C	2011/05/16	Cote de priorité - entrepreneur canadien
C2800C	2013/01/28	Cote de priorité - entrepreneur américain
C2610C	2007/11/30	Droits de douane - MDN est l'importateur
C2608C	2012/07/16	Documentation des douanes canadiennes
D0050C	2007/05/25	Certificat d'utilisateur final

C2. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) l'original et un exemplaire au consignataire;

b) un (1) exemplaire à :

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux
 Direction générale des Approvisionnements
 Secteur des projets de défense et des grands projets
 Place du Portage, Phase III, 6C1
 11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : Rita Niles, Agente Approvisionnement

c) un (1) exemplaire au :

Quartier général de la Défense nationale
 Immeuble Mgén George R. Pearkes
 101, promenade Colonel By
 Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de: à déterminer